

La voie maritime du Saint-Laurent

(Suite de la page 6)

tance de 293 kilomètres que les navires parcourent en vingt-cinq heures, franchissant sept écluses dont cinq relèvent de l'Administration canadienne de la voie maritime du Saint-Laurent et deux de son homologue américaine, la St. Lawrence Seaway Authority (2). La première écluse, à Saint-Lambert (Québec), hausse le navire de 4,6 mètres, tandis que celle de la côte Sainte-Catherine permet de contourner les rapides de Lachine et élève le navire au niveau du lac Saint-Louis, situé à 12 kilomètres en amont. Les écluses supérieure et inférieure de Beauharnois assurent une élévation globale de 25 mètres à l'extrémité du lac Saint-Louis.

La section étatsunienne de la voie maritime commence au lac Saint-François, où

jusqu'à la hauteur du lac Érié, ce qui leur fait franchir l'escarpement du Niagara. Peu après la septième écluse, ils parcourent treize kilomètres et demi dans le canal de contournement de Welland, inauguré en 1973, ce qui leur évite la ville de Welland auparavant traversée par le canal. Le niveau du canal de contournement est de 173 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le trafic ferroviaire et la circulation automobile étant absorbés par des tunnels, la navigation ne connaît plus d'obstacles. Les bateaux atteignent alors la huitième et dernière écluse du canal Welland, une écluse peu profonde située près de Port-Colborne, sur le lac Érié. Ils mettent douze heures pour parcourir les 42 kilomètres du canal Welland qui, à lui seul, compense

vrait accroître la capacité de la voie maritime et, en conséquence, réduire la durée des transits au début et à la fin de la saison de navigation, alors qu'en raison des glaces il faut enlever les bouées flottantes. Des améliorations sont envisagées aussi en période de visibilité réduite. On prévoit enfin l'installation, d'ici à 1990, d'un système de contrôle informatisé du fonctionnement des écluses du canal Welland.

Les riverains du Saint-Laurent et des Grands Lacs ont décidé de s'unir pour promouvoir à l'étranger l'utilisation de la voie maritime. Les deux provinces canadiennes riveraines, le Québec et l'Ontario, et huit États américains ont créé à cette fin un comité appelé « Forum maritime Grands-Lacs-Saint-Laurent ».

Le 2 juin 1983, on a enregistré le passage de la milliardième tonne de marchandise à l'écluse Saint-Lambert depuis son ouverture, en 1959. Même si les conditions du marché mondial ont engendré certaines années, dans la voie maritime, des fluctuations de tonnages, la valeur de la contribution apportée par cette grande artère navigable au transport maritime au Canada est inappréciable. La voie maritime a contribué à créer plusieurs milliers d'emplois dans de très nombreuses activités connexes. Les experts prévoient un accroissement du trafic dans les années qui viennent et ils en attendent d'intéressantes retombées, sur le plan de l'emploi, à Toronto, Montréal, Trois-Rivières, Québec et Sept-Îles.



L'écluse Saint-Lambert, dans la région montréalaise, la première d'une série de seize écluses.

les navires sont hissés de 13,7 mètres par l'écluse Snell et de 11,6 mètres par l'écluse Eisenhower qui permet aux navires d'atteindre le lac Saint-Laurent. A l'extrémité ouest de ce lac, l'écluse canadienne d'Iroquois (Ontario) donne accès au lac Ontario. Les bateaux franchissent les eaux lisses du lac, mais au bout ce sont les chutes du Niagara.

Les navires empruntent alors le canal Welland. Une série de sept écluses très rapprochées dans les douze premiers kilomètres les élèvent de près de 100 mètres

plus de la moitié de la dénivellation entre l'océan Atlantique et la tête des Grands Lacs.

Poursuivant leur route, les navires traversent les lacs Érié, Huron, Michigan et Supérieur. Pour accéder au lac Supérieur et à Thunder-Bay, tête du lac du côté canadien, et à Duluth, tête du lac du côté des États-Unis, ils franchissent l'une des quatre grandes écluses étatsuniennes ou l'écluse canadienne, plus petite, de Sault-Sainte-Marie.

Pour améliorer le trafic sur l'ensemble de la voie maritime, l'Administration, de concert avec la St. Lawrence Seaway Authority des États-Unis et avec les gardes côtières canadienne et américaine, a mis en œuvre un programme d'aides à la navigation par tous les temps. Ce système de-

2. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui relève du ministère canadien des transports, exploite, pour la partie canadienne, les cinq écluses situées entre Montréal et le lac Ontario, les écluses du canal Welland et l'écluse de Sault-Sainte-Marie.

